

Pieux, et les résidences du corps diplomatique pour les relations ecclésiastiques avec le Pontife.

La cocarde et le drapeau tricolores italiens ont remplacé les insignes pontificaux. Un bonnet rouge a été placé sur la croix tenue par la statue de Rome, qui surmonte la tour du Capitole. Pauvre Rome!

Le prince Corsini, abreuvé d'outrages, a laissé la ville. Mamiani, débordé par la révolution à laquelle il a malheureusement tant contribué, après s'être opposé seul à la déchéance politique du Pape, a, dit-on, donné sa démission comme représentant.

TOSCANE.—Une révolution vient aussi d'éclater en ce pays. Le Grand-Duc Léopold II avait permis aux Chambres de discuter un projet de loi pour l'élection de représentants à la constituante italienne. Mais comme dans le conseil général on avait décidé que ces représentants devaient recevoir un mandat *illimité*, le prince conçut des craintes graves, et il consulta des personnes compétentes pour savoir si, en sanctionnant cette loi, il ne tomberait pas sous l'excommunication prononcée par le Saint-Père. Toutes lui répondirent affirmativement.

“ J'ai voulu alors, dit-il dans une note adressée au président du conseil des ministres, dans cette importante affaire, prendre toutes les sûretés imaginables, et avoir une décision solennelle et sans appel, et j'adressai le 28 janvier dernier une lettre au Souverain Pontife, pour le consulter comme chef de la catholicité. ... La lettre que j'attendais est arrivée, les expressions du St. Père sont si claires et si précises qu'elles ne peuvent laisser l'ombre d'un doute. La loi de la Constituante italienne ne peut recevoir sa sanction.

“ Si la Constituante ne mettait en péril que ma couronne, je croirais pouvoir ne pas m'y opposer... mais il s'agit de m'exposer et d'exposer avec moi mon pays à un grand malheur; il s'agit de faire encourir à mes bien-aimés Toscans les censures de l'Église, et je dois m'y refuser, et je le fais dans tout le calme de ma conscience.”

Cependant ce prince si religieux et dont le gouvernement était si paternel, s'était déjà retiré à Sienne. Mais craignant, après cette décision, de voir éclater des troubles sérieux, il est allé se réfugier dans une autre place de ses États, le port San-Stefano, sous la protection des vaisseaux de guerre anglais et français.

Sur ces entrefaites, un gouvernement provisoire a été constitué à Florence; il se compose des députés Guerrazzi, Montanelli et Mazzoni. Mais on assure que ni l'armée

ni les habitants des campagnes ne veulent le reconnaître, et qu'ils demeurent fidèles à leur souverain.

FRANCE.—Le maréchal Bugeaud a dernièrement prononcé deux discours qui ont fait une grande sensation. On sait qu'il commande l'armée des Alpes. Dans le premier, à Bourges, il dit que si les rouges veulent encore s'agiter à Paris, il s'y rendra à la tête de son armée et des gardes nationales de tous les départements, pour leur en faire passer l'enfer à tout jamais.

Dans le second, à Lyon, il s'élève fortement contre les communistes et les socialistes.

M. Marrast a été encore élu président de l'Assemblée nationale.

Cette Assemblée a autorisé les poursuites contre M. Proudhon. Elle a définitivement voté l'époque de sa dissolution, qui est celle mentionnée dans notre dernier numéro. Elle discutait la loi électorale.

Le 20 fév., M. Ledru-Rollin a interpellé le ministère au sujet de la proclamation de la *République Romaine*, qu'il appelle *un grand événement, une bonne nouvelle pour tous les amis de la liberté*. M. Drouyn de Lhuys, l'un des ministres, lui a dit en réponse que “ le gouvernement français n'entend pas se montrer solidaire de toutes les insurrections qui éclateraient dans des pays plus ou moins voisins.

“ Par rapport aux affaires de Rome, a-t-il ajouté, il y a là une question très-compliquée. La chute du Saint-Père a porté le trouble dans toute la chrétienté, le gouvernement ne pouvait rester indifférent; il s'est occupé avec sollicitude des moyens d'arriver au but que nous désirons tous, celui qui est dans tous les cœurs, le rétablissement de l'ordre dans la chrétienté. Le gouvernement n'entend pas se mettre à la suite de la constituante italienne; il prendra son jour, son heure, et s'il croit une résolution nécessaire, il ne craindra pas de venir l'apporter à cette tribune, sur du concours de l'Assemblée nationale.”

M. Coquerel, ministre protestant, a pris part à ce débat, a fait un éloge pompeux de Pie IX, et exprimé l'espoir que la France contribuerait à son rétablissement sur le trône, parcequ'il ne voudrait pas que *la Papauté vint à finir par la politique! il la veut abandonnée par les fidèles!!!* (Hilarité générale.)

Le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, est parti pour Gaète; il s'y rendait aussi deux cardinaux espagnols et un portugais.

PIÉMONT.—Dans la séance du 10 février des Chambres piémontaises, M. Gioberti, président du conseil des ministres, a prononcé un discours très-remarquable. Il s'y déclare, par rapport aux États italiens,

en faveur de la monarchie constitutionnelle, préférablement à la république. Il y exprime de nouveau l'idée d'une constituante et d'une union fédérative, à l'égard de ces États. Enfin il s'y prononce ouvertement contre la constituante romaine et contre une intervention étrangère *arbitraire* en faveur du Pape. Après avoir énuméré les démarches qu'il avait faites dans ce but auprès des gouvernements de Rome et de Florence, il ajoute: “ Les choses en étaient à ce point, lorsque retentit la proclamation de la constituante romaine, qui vint accroître, d'une manière bien douloureuse, la scission qui existait déjà entre le peuple et son souverain.

“ Les hommes que nous combattons se flattent de pouvoir réaliser leurs projets, en poussant, par la terreur et par l'habileté de leurs démarches, l'assemblée, qu'ils rêvent à proclamer la République italienne.

“ Personne ne dira que ce sont-là des calomnies: les faits parlent tout seuls. A quoi a abouti, en peu de jours, la constituante toscane née d'un tumulte, sinon à des scènes indignes de violence et de sang, et à la fuite malheureuse du meilleur des princes, qui octroyait, il y a un an à peine, des institutions libres à son pays?

“ Les constituantes romaines et toscane ne font qu'abreuvier d'ingratitude les premiers auteurs de la révolution italienne, elles établiront une lutte entre les intérêts de la patrie et ceux du Pape et de l'église; elles rendront en fin une apparence honorable à la cause autrichienne. Qui pourra en effet repousser ses armées si elles se présentent devant nous comme tutrice de la religion, avec la mission de venger les droits violés du Saint-Siège? Ainsi s'exprime un publiciste distingué, un homme d'état italien, un patriote reconnu.



LA FÊTE DE ST. JOSEPH EN 1646.

Le 18, veille de St. Joseph, la quelle veille tombait le dimanche de la Passion, selon que dessus, entre sept et huit du soir, se fit le feu de joie de la St. Joseph. Mr. le gouverneur nous vint quêrir; nous soupions, le P. Vimont y alla, qui fit nos excuses sur quelque incommodité que j'avais. Mr. le Gouverneur mit le feu, les soldats firent trois salves et quatre coups de canon furent tirés; il y eut aussi quelques fusées.

Le 19, quand on sonna l'Angelus, on tira un coup de canon, et à la messe, à l'élévation, trois ou quatre avec quelques salves de mousquets; la grande messe se commença sur les 10 h. et les vespres ensuite; mais Mr. le Gouverneur s'en